

René Mey

Rédiger une présentation objective de René Mey n'est pas facile en raison de la partialité des sources. D'un côté, ce qu'il publie lui-même sur son site Internet et ce qu'écrivent de lui ceux qui l'admirent, notamment Juliette LAURE (pseudonyme littéraire de sa compagne, l'avocate Juliette Louati), auteure de *Celui qui côtoie les anges* et de *René Mey ou le chevalier des anges* qui s'achetaient par Internet (www.renemey.org). D'un autre côté ceux qui le critiquent et notamment son ex-épouse et son fils, et les associations de défense contre les sectes et notamment le GEMPPI qui, sous l'impulsion de Didier Pachoud, travaille à Marseille où R. Mey était domicilié. D. Pachoud a activement participé à l'élaboration de l'émission « Sans aucun doute » animée par Julien Courbet le 7 septembre 2007 sur TF1 ; son nom n'a jamais été cité, son visage était flouté à l'image, mais les informations données sur lui se recoupaient avec ce qui est publié par ailleurs et Didier Pachoud avait envoyé sur Internet des invitations à regarder l'émission en affirmant clairement de qui il était question.

Il est dit de René Mey, né dans une famille paysanne de Grillon (Vaucluse) qu'il est lié à des êtres de lumière depuis son plus jeune âge (il se souviendrait même de son séjour au Paradis avant sa naissance), et que périodiquement il s'isole totalement de la société pour entrer dans une profonde méditation lors de laquelle il communique avec les esprits sans rien boire ni manger. Sa carrière spirituelle a commencé au contact de la Méditation transcendantale. Il aurait rencontré Jésus Christ dont il serait un confident. Il disposerait de pouvoirs paranormaux : il serait capable d'allonger son bras de plusieurs mètres, de lire un livre en quelques minutes, ou de se trouver à plusieurs endroits en même temps. Il pourrait se matérialiser et se dématérialiser, se téléporter et se rendre invisible. Il pourrait ouvrir des robinets à distance et faire démarrer sa voiture à distance. Il aurait arrêté un train par la puissance de sa pensée. En méditant, il pourrait guérir des plantes et faire s'allumer les lumières. Un jour, blessé lors d'un accident de moto, il se serait rendu seul à l'hôpital escorté par une bulle lumineuse blanche (ce que conteste son fils aîné Fabrice, qui affirme que ce fut en fait sa mère, épouse à l'époque de René Mey, qui le conduisit). Il se dit capable de résoudre des problèmes liés aux procès, aux examens, à l'emploi et à l'argent. Par télépathie, il dit parler dans la tête des gens et pousser des fonctionnaires à transgresser des lois ou des règlements. Exorciste, médium, vainqueur d'un chaman, il communique avec les morts et protège des accidents de voiture. Savant universel, il donne des enseignements médicaux et biologiques ; on le dit capable de guérir des brûlures, la polyarthrite et la stérilité féminine.

René Mey annonce la naissance d'une « troisième religion » ; ce sera la « dernière partie de l'être humain » qui connaîtra l'infini et deviendra immortel. Il aurait annoncé des événements d'importance cosmique pour 2012.

Son site Internet le présente comme un bienfaiteur de l'humanité : depuis 25 ans, pouvait-on lire le 15 septembre 2007, il est au service d'une cause : Aider les autres. Sa méthode : écouter pour mieux comprendre, ne jamais juger, parfois se remettre en question afin d'évoluer, et vivre comme un homme simple. Il a marqué des milliers de personnes de son empreinte d'Amour. Il donne des consultations privées gratuites. Son programme de conférences de janvier à septembre 2007 publié sur Internet montre une activité intensive en France, Côte-d'Ivoire, Martinique et au Mexique, Etats-Unis, Québec et Luxembourg. « Sans aucun doute » a présenté

l'auditoire à Paris : on y a vu des cadres, des enseignants intéressés par un discours à tonalité ésotérique. Lors d'un séjour à Madagascar en 2002 il aurait constaté l'insuffisance de la prise en charge médicale des habitants des campagnes ; il aurait donc acheté un terrain dans la région de Behenjy pour y faire construire un dispensaire qui accueille chaque jour une centaine de personnes en détresse physique ou morale et que ses traitements du cancer aboutissaient à des taux de réussite de plus de 80% (mais un article publié dans *l'Express* n'a noté en novembre 2006 qu'une fréquentation d'une dizaine de personnes, auxquelles on donnait des soins avec le concours de la guérisseuse Bébé Krissy au moyen de mélanges d'argile et de plantes) . En 2006 il est allé en Côte-d'Ivoire où il a constaté la misère. Son site Internet précisait qu'il envisageait d'y créer un orphelinat pour abriter 2554 enfants. L'article de *l'Express* mentionné ci-dessus le présente avec Laure en compagnie du président ivoirien Gbagbo et de son épouse, qui l'avaient accueilli comme une personnalité officielle. Il envisageait de créer une centaine d'établissements de la Sierra Leone à l'Indonésie dans le cadre d'une O.N.G. « La Lumière » dont *l'Express* dit n'avoir pas trouvé de traces.

René Mey avait créé une fabrique de pâté artisanal, tout en pratiquant des séances de désenvoûtement sous le nom d'Arnaud Jauffray. Il aurait incité son épouse à ouvrir un cabinet de voyance, ce qu'elle refusa, dépourvue des dons requis. En 1994 deux auteurs qui publient dans *les cahiers zététiques* et en 2006 Didier Pachoud ont testé ses dons de voyance et en sont restés très sceptiques. A partir de 1992 il se lança dans l'immobilier, en achetant des logements, en les rénovant et en les revendant. Ses affaires ne se firent pas sans péripéties : le 27 avril 2000 l'huissier toulonnais Gérard Maurel qui s'était présenté à son domicile pour recouvrer une créance impayée fut brutalisé par René Mey, ancien boxeur ; ce dernier fut condamné par le Tribunal de grande instance de Toulon à cinq ans de prison de prison pour violence sur officier public, séquestration, menace de mort sous condition et extorsion de signature le 27 décembre suivant. Fabrice, qui n'aurait été que spectateur de la scène selon ses dires, fut condamné à trois ans dont un avec sursis. Tel qu'il est rédigé, l'article de *l'Express* suggère des condamnations antérieures qui auraient été amnistiées. Sorti de cellule après avoir purgé la moitié de sa peine, R. Mey reprit ses affaires avec succès : Il serait propriétaire d'une fortune colossale évaluée à quelque 40 millions d'€. Propriétaire des parts sociales majoritaires dans 24 sociétés civiles immobilières, il posséderait plusieurs centaines de logements (600 en 2006 selon *l'Express*) et deux châteaux dont celui de Faveyrolles, dans la Drôme. S'y ajouteraient une belle résidence sur les hauteurs de Marseille et plusieurs automobiles coûteuses. Une belle réussite sociale...

Didier Pachoud affirme que René Mey recrute des adeptes parmi les personnes fragiles et qu'il exerce une grande emprise psychologique sur elles. En état de soumission, certains auraient contribué à éponger ses dettes ou travaillé bénévolement à des travaux de réfection.

En 1994, il quitta le domicile conjugal en laissant sans ressources sa femme et leurs quatre enfants. Il devint ensuite le père de deux autres enfants d'une autre femme. Le divorce fut prononcé en 2006, et il devait payer à son ex femme une prestation compensatoire de l'ordre de 260 000 € ; il ne versa rien. Contrainte de faire des ménages pour élever ses enfants, l'épouse multiplia les tentatives pour recevoir son dû et finit par s'adresser à Julien Courbet. Il fallut qu'une personne de l'équipe de « sans aucun doute » l'aborde au moment où il arrivait pour donner une conférence

(plusieurs heures en retard ; l'auditoire l'attendait, ce qui en dit long sur l'intérêt qu'on lui porte) pour qu'il dise accepter de payer dans le cadre d'un arrangement entre avocats. On verra peut-être la suite.

René Mey a déposé trois plaintes en diffamation contre le GEMPPPI. Comme les deux précédentes, la troisième a été rejetée en mars 2011. Il a été condamné à payer les frais de justice du défendeur. On attend le paiement : René Mey vivrait à l'étranger.

Bernard Blandre

(Sources de cet article : les résultats d'une navigation sur Internet, notamment la consultation du site officiel de René Mey le 15 septembre 2007 (ce site n'est actuellement plus accessible). L'émission « Sans aucun doute » diffusée sur *TF1* le 7/9/2007. L'article de Vincent HUGÉUX, *Lumières sur le voyant* que l'on peut encore consulter sur Internet ; cet article, critique mais dont on peut difficilement contester le sérieux de l'enquête préparatoire à la rédaction, est illustré d'une photographie présentant le couple Mey – Louati et les époux Gbagbo dans une salle du palais présidentiel ivoirien en août 2006 ; René Mey avait alors 47 ans). *Découvertes sur les sectes et les religions*, 1^o/10/2006 (revue du GEMPPPI). – Une brève publiée dans *Mouvements religieux* de mai – juin 2011 sur le jugement de 2011.

Livres

Juliette LAURE, *Celui qui côtoie les anges*, éd. de la Lumière (?), 2006

ID, *René Mey ou le chevalier des anges*, éd. Les portes du Soleil, 2009.

Fabrice MEY, *Fils de gourou*, http://lamaisondespeches.com/mon_livre/fils_de_gourou.php , 2010

Cet article a d'abord été publié dans *Mouvements religieux* d'août – septembre 2007. Il a été mis à jour en avril 2011.